

Compte-rendu du comité syndical du 27 novembre 2014

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis et WARIN Gérard.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GAGE Daniel qui a donné pouvoir à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Techniciens : Monsieur ONIMUS et Madame COLLERY

Monsieur le Président, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h00.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière séance (25 septembre 2014).

1. Contrat de concession :

Le contrat de concession doit être renouvelé au 01/01/2015. Un travail conséquent a été réalisé avec la SICAE-Oise sur le cahier des charges.

Modifications principales :

- "Prime" R1 à l'installation de 135 000 €
- Modification de la formule du calcul du R1 qui abouti à une majoration du R1 de 11 % annuelle
- R2 : montant forfaitaire + Formule de calcul
- Au titre de l'article 8 (aménagement esthétique des réseaux), la participation de la SICAE-Oise sera augmentée de 100 000 € par an (soit 250 000 €/an) pour une période de 5 ans.

Présentation d'un diaporama par Monsieur LEFRANC, Directeur Général de la SICAE-Oise et Monsieur RUDELLE, Directeur du service Gestion du réseau.

Monsieur LEFRANC informe les membres que le contrat de concession sera imprimé en nombre par la SICAE-Oise afin que toutes les communes membres du SEZEO aient ce document à disposition en Mairie. En effet, le contrat de concession doit être consultable par les particuliers.

Monsieur LEFRANC a également sollicité la société de communication qui travaille pour SICAE-Oise de proposer plusieurs logos pour le SEZEO.

Les différents modèles seront envoyés par mail aux membres pour choix.

Le Conseil Syndical doit autoriser le Président à signer le contrat de concession.
Le contrat de concession sera signé lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2014.

Monsieur FERREIRA demande à ce que la note de synthèse fournie par la SICAE-Oise soit transmise avec le Compte-rendu du Comité Syndical.

Vote : Favorable à l'unanimité

2. Classement du SEZEO :

Suite à la délibération du Conseil Syndical du 25 septembre 2014 portant création d'un emploi de Directeur Général des Services d'un établissement public de 20 000 à 40 000 habitants, le SEZEO a reçu une remarque du Contrôle de Légalité de la sous-préfecture de Compiègne demandant une délibération assimilant le syndicat à une commune.

Monsieur le Président reprend les différents motifs justifiant la volonté de classer le SEZEO en un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants.

Il précise qu'il a pris contact à ce propos avec le Sous-préfet de Clermont qui doit se rapprocher du Sous-préfet de Compiègne après la réception de la délibération de classement.

Distribution aux membres du projet de délibération.

Monsieur le Président explique que la strate démographique est mise en avant ainsi que le projet de loi NOTRe qui vise à faire disparaître les EPCI de taille inférieure à 20 000 habitants.

Les membres réaffirment leur volonté de développer le SEZEO et de maintenir un syndicat pour la zone SICAE-Oise.

Monsieur CARVALHO appuie les propos de Monsieur FERREIRA en indiquant que le SEZEO va devoir lutter pour être maintenu.

Monsieur FERREIRA en profite pour préciser que les membres doivent faire remonter cette volonté auprès des élus présents à la CDCI.

Monsieur le Président propose en conséquence d'assimiler le SEZEO à un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants.

Vote : Favorable à l'unanimité.

3. Renouvellement des activités accessoires :

Dans l'attente de la validation par la sous-préfecture de la création de l'emploi de DGS, le SEZEO ne peut lancer la procédure de recrutement. Compte tenu des différents délais de la procédure, ce recrutement pourrait être effectif au cours du 1^{er} semestre 2015.

Afin de permettre le fonctionnement du SEZEO, il est proposé de renouveler les activités accessoires en cours (Directeur et Secrétaire-comptable) jusqu'au 30 juin 2015 en précisant qu'il peut être mis fin à celles-ci à tout moment.

Monsieur le Président précise que dans le cas où le recrutement serait effectif avant le 30 juin 2015, les activités accessoires prendraient fin à la date de la prise de poste du D.G.S.

Vote : Favorable à l'unanimité.

4. Détermination des durées d'amortissement des biens :

Considérant que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Président précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur TTC),
- la méthode retenue est la méthode linéaire,
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

Monsieur le Président propose de fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. Proposition de seuil à 1 000 €.

Monsieur le Président propose de délibérer ultérieurement sur la durée d'amortissement des autres immobilisations.

Vote : Favorable à l'unanimité.

5. Détermination des modalités de reversement du R2 2012 et 2013 aux communes de l'ancien S.E.E.O. :

Par délibération du 25 septembre dernier, le Comité Syndical a décidé de reverser le R2 2012 et 2013 aux communes selon les modalités de reversement des anciens syndicats. Or, il apparaît que pour le R2 du secteur de l'ancien S.E.E.O, les modalités de calcul entraînent un dépassement du montant versé par la SICAE-Oise.

Le Comité Syndical avait précisé que le SEZEO ne peut reverser plus que ce qu'il perçoit réellement, il convient de modifier les modalités de reversement pour les communes de l'ancien S.E.E.O.

Ainsi, il est proposé de reverser les 11 293.16 € versés par la SICAE-Oise aux communes ayant générées du R2 au prorata du montant des travaux réalisés.

Monsieur le Président charge Monsieur FONTAINE, Vice-président du secteur Clermontois-Plateau Picard, d'expliquer aux communes concernées la décision du Conseil Syndical.

Vote : Favorable à l'unanimité.

6. Adhésion à la FNCCR :

Monsieur le Président explique qu'il est important de pouvoir s'appuyer sur l'expertise d'une association et des services apportés en terme d'informations et de préconisations.

La Fédération Nationale des Concédantes et Régies (FNCCR) représente et défend les Collectivités intérêts de ses collectivités membres et à travers elles ceux des usagers-consommateurs, notamment lorsque celles-ci interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de la fourniture et de celui de la distribution publique d'électricité aux tarifs réglementés.

La FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents afin que soient préservées la continuité du service public de l'énergie, la qualité de la desserte électrique ainsi que l'égalité de traitement des usagers elle-même sous-tendue par le maintien de la péréquation tarifaire s'agissant de l'activité d'acheminement.

Monsieur le Président souhaite que le SEZEO devienne adhérent de cette association.
Il précise que le cout de l'adhésion est assez élevé puisqu'il est de 28 069 € pour 2015.

Monsieur le Président précise que l'adhésion est valable pour une année et qu'il sera opportun d'étudier l'adhésion tous les ans en fonction des besoins du SEZEO.

Les membres souhaitent noter que le coût de l'adhésion reste cependant très élevé.

Vote : Favorable à l'unanimité

7. PROGRAMMATION TRAVAUX 2014 :

Le Bureau a établi un projet de programmation de travaux pour l'année 2014 en se basant sur les critères énoncés par le comité syndical dans sa délibération du 3 juin 2014 :

- Nécessité technique,
- Accord de subvention pour d'autres travaux associés (EP, FT, Voirie...),
- Besoin/dossier communiqué au SEZEO l'année N-1

De l'ensemble de ces paramètres résulte le projet de programmation suivante : Voir annexe

Cette programmation fait l'objet d'une mise à jour quotidienne puisque les communes sont en cours d'ouverture des plis des marchés.

Un document actualisé est remis aux membres.

La programmation 2014 doit être définitivement arrêtée pour transmission au FACE et au Conseil Général.

Cette programmation permet la demande de subvention.

Monsieur le Président doit être autorisé à solliciter les subventions correspondantes auprès du FACE et du Conseil Général.

Les membres décident d'adjoindre l'enveloppe "extension" à l'enveloppe "renforcement" pour la demande de subvention au FACE et au Conseil Général.

Monsieur le Président explique aux membres qu'afin d'utiliser l'ensemble de la subvention prévisionnelle du FACE et ainsi de ne pas perdre de financement, il est possible d'augmenter la participation du SEZEO en prenant en charge 100 % de l'enfouissement des travaux de renforcement ce qui libère l'enveloppe "enfouissement" pour la prise en compte des dossiers d'enfouissement pur.

Monsieur le président explique qu'il faudra justifier au FACE de la démarche par écrit puisqu'il est impossible de les joindre par téléphone.

Monsieur le Président explique que du fait de la majoration de la prise en charge par le SEZEO pour les travaux 2014, il faudra être vigilant sur le traitement des dossiers ultérieurs présentés par les communes bénéficiaires en 2014.

Monsieur le Président propose de valider la programmation en l'état des montants prévisionnels et de charger Monsieur ONIMUS d'actualiser ce tableau avec les montants réels communiqués par les Communes pour transmission au FACE.

Vote : Favorable à l'unanimité

Les membres autorisent Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes au FACE et au Conseil Général.

Monsieur le Président demande que les Vice-présidents soient informés des retours des recensements de travaux 2015 de leurs secteurs respectifs.

Monsieur le Président demande également à Monsieur ONIMUS de voir avec la SICAE-Oise afin d'obtenir, en parallèle, la liste des besoins urgents de travaux sur les réseaux.

Information :

Assemblée Générale le 10 décembre au Complexe E. PINCHON à Thourotte (18h00).

La SICAE-Oise présentera à nouveau un diaporama sur le contrat de concession. Monsieur le Président demande à Monsieur ONIMUS de contacter Monsieur LEFRANC afin d'alléger le diaporama pour la diffusion lors de l'A.G.

Monsieur le Président informe également les membres que le verre de l'amitié sera offert par la SICAE-Oise à l'issue de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,
Olivier FERREIRA

